



DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :
Fonction publique

SOUS DOMAINE :
Personnels
contractuels

OBJET :
**Recrutement
d'effectifs
saisonniers – période
estivale 2023**

Le nombre de
conseillers municipaux
en exercice est de 27.

CONVOCACTION ET
AFFICHAGE DU CM
EN DATE DU
22/06/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2023/39

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 28 juin 2023.
Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, Mme TIXIER Sandrine, M. BERTO David, Mme GONNOT Betty, M. TOMAS Eric, Mme MEILLIERE Peggy, M. COMBES Romain, Mme BONHOMME Mireille, M. BOUTET Jean-Marc, M. ROQUES Alain, Mme PEROZENI Denise, M. PARDO Franck, Mme BOULANGER Patricia, Mme AZEVEDO Murielle, M. BORSNAK Philippe, Mme REY Céline, Mme LESCURE Virginie, Mme ALVAREZ Nathalie, Mme DONAT Laura, M. MAUGARD Martial, M. POCIELLO Jacques, M. MATHIEU Patrice, Mme POCIELLO Sandy, M. FOURMOND Yoann, Mme JOSSIER Nathalie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Mme BOUCAUX Gaëlle, procuration à Mme MEILLIERE Peggy.
M. BENAVENT Jean-Manuel, procuration à Mme POCIELLO Sandy.

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que traditionnellement durant la saison estivale la commune de CUXAC D'AUDE fait appel à des effectifs saisonniers destinés à renforcer les services et à faire face aux nécessités particulières de service pendant la période de congés des agents permanents de la collectivité.

Il précise que les emplois sont proposés à des jeunes gens âgés de 16 à 18 ans, habitants de la commune, et inscrits dans un cursus scolaire ou de formation, pour leur donner l'opportunité d'un premier contact avec le monde du travail.

Monsieur le Maire précise également que les jeunes qui auront déjà bénéficié à deux reprises d'un emploi saisonnier sur la commune seront exclus du dispositif.

Les emplois proposés sont limités à une durée maximale de 28 heures 30 annuelles, dans la limite des crédits nécessaires qui ont fait l'objet d'une inscription au chapitre 012 – charges de personnel – du budget primitif 2023 pour un montant estimé à 24 000 €.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que ce dispositif entre dans le cadre de l'article L332-23 du code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Valide le dispositif susmentionné et autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins saisonniers de service durant la période estivale 2023 ;

Dit que ces recrutements seront réalisés pour des périodes de 28 heures 30 renouvelables sur l'exercice ;

Crée les emplois non permanents correspondant aux besoins, dans la limite des crédits nécessaires qui ont fait l'objet d'une inscription au chapitre 012 – charges de personnel – du budget primitif 2023 pour un montant estimé à 24 000 € ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le Secrétaire

Le Maire,

Alain ROQUES

Grégory DELFOUR

